

		REPUBLIQUE FRANCAISE			
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL			
		<b>COMITÉ SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER</b> ----- <b>SEANCE DU 2 FÉVRIER 2022 à 18h30</b> au NOVOTEL Route de Châteauroux ZAC Orchidée César 18570 LE SUBDRAY En visioconférence et en présentiel			
Nombre de membres en exercice	Présents en visioconférence et en présentiel (dont suppléants)	Absents	Excusés (hors pouvoirs)	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
84	65	0	18	1	27 janvier 2022

**Présents physiquement :** Alain MAZÉ, François DUMON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FELIX, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Fabrice CHABANCE, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Monique LEPRAT, Gilles GONTHIER, Jean-Louis SALAK, Christian GATTEFIN, Alain THOMAS, Bernard DUPERAT, Patrick BARNIER, Julie FERRON, Sylvain JOLY, Antonietta SANTOSUOSSO, Franck NORMAND, Michel TIBAYRENC, Alain BLANCHARD, Gérard CLAVIER, Manuel BLASCO, Christian MANCION, Pierre FOUCHET, Thierry COSSON, Sylvain BRANDY, Pascal RAPIN, Olivier HOCHEDÉL, Franck MICHOUX, Philippe FOURNIÉ, Laure GRENIER-RIGNOUX

**Présents en visioconférence :**

Fabrice CHOLLET, Hugo LEFELLE, Pierre GROSJEAN, Magali BESSARD, Joël ALLAIN, Dominique GILLET, Didier PRUDENT, Bernadette GOIN-DEMAI, Daniel GRAVELET, Frantz CARON, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Michel BONNET, Bénédicte DUCATEAU, Pascal MÈREAU, Lucien RELIEU, Gérard CARLIER, Christophe DRUNAT, Christelle PETIT, Yolaine LAUGERAT, Céline MILLERIOUX, Djamila KAOUES, Jean-Marc DUGUET, Alain LEBRANCHU

**Suppléants présents physiquement :**

- Stéphane GARCIA            remplace    Philippe MERCIER, excusé
- Olivier NICOLAS           remplace    Stéphane HAMELIN, excusé

**Suppléants présents en visioconférence :**

- France LABRO            remplace    Yann GALUT, excusé
- Martial REBEYROL        remplace    Stéphane HULEUX, excusé
- Jean-Philippe BEUX      remplace    Béatrice DAMADE, excusée
- Filipe MAIA              remplace    Chantal CRÉPAT, excusée
- Fabien BERNAGOUT       remplace    Jacques TORU, excusé

**Excusés :** Richard BOUDET, Josiane MONDON, Sylvie MOREAU, Michel HERAULT, François LEGNIER, Jean MOINET, Joanny ALLEGAERT, Cécile BORY, Rémy POINTÉREAU, Jacky MORTIER, Thierry SIMONI, Laure BAILLEUL, Cidalia DE SOUSA, Damien PRELY, Boris RENÉ, Marie-Pierre CASSARD, Zitony HARKET, Delphine PIETU

**Pouvoirs :**

Nicolas SANSU donne pouvoir à François DUMON

M. Hugo LEFELLE est désigné secrétaire de séance.

- 4 -

### Débat d'Orientations Budgétaires 2022 (DOB)

----

**Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ**

*Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;*

*Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L2312-1 ;*

Considérant que le Pôle Centre-Cher est un établissement public dont les missions centrales sont de favoriser la cohérence des projets de développement et d'aménagement des EPCI, communes et acteurs publics et à susciter, accompagner et renforcer les dynamiques de coopérations territoriales.

A la fois institution et espace de dialogues, il a vocation à élaborer un Projet de Territoire en lien avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui le compose et les partenaires institutionnels, notamment le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'Etat.

Ce projet de territoire se décline ensuite dans les missions propres du PETR, mais aussi les actions des EPCI, communes et partenaires publics et privés. Aussi, le Pôle Centre-Cher est actuellement compétent en matière de :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et d'appui aux EPCI dans les domaines de l'urbanisme et de planification,
- Contractualisation, avec le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) ; le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), les programmes européens LEADER et le contrat d'objectif Energie Renouvelable (Cot ENR).

De plus, il est habilité à impulser et porter toutes démarches de développement territorial entrant dans les orientations du projet de territoire. Il porte ou impulse actuellement :

- Une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales (GPECT),
- Une animation/programme d'actions biodiversité-Trame Verte et Bleue (TVB),
- Un Projet Alimentaire Territorial (PAT),
- Un Contrat Local de Santé (CLS).

Le rapport d'orientations budgétaires 2022 est le deuxième élaboré suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires et le troisième depuis la création du PETR. Les orientations budgétaires proposées viseront ainsi à finaliser la structuration du PETR et à poursuivre la mise en œuvre des projets en cours.

Conformément au cadre budgétaire en vigueur, et notamment à la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et à la loi NOTRe du 7 août 2015, le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022 comprend :

- Une simulation des comptes administratifs prévisionnels 2021 (I) ;
- Les informations relatives aux effectifs et aux engagements pluriannuels (II),
- Les perspectives et les orientations budgétaires (III) ;

## LE BUDGET PRINCIPAL

### I) BILAN DE L'ANNEE 2021

Le Comité Syndical a débattu des orientations budgétaires le 17 février 2021. Il a ensuite approuvé le compte administratif et son budget primitif le 14 avril 2021. Ce dernier s'équilibrait à 1 349 507,84 € en fonctionnement et 736 223,79 € en investissement.

Après une année 2020 de transition, 2021 fut une année de reprise, de construction et de relance. Elle a été marquée par le COVID, avec un nouveau confinement, des restrictions pour les réunions et des alternances régulières entre temps de travail en présentiel et retour au télétravail total ou partiel.

Dans ce contexte, la structuration du PETR s'est poursuivie avec des avancées importantes :

- l'acquisition de nouveaux locaux et le lancement de travaux d'aménagement, avec un déménagement prévu au cours du premier semestre 2022,
- l'adaptation, dans un contexte budgétaire contraint, de ses moyens propres pour la gestion de ses ressources humaines, sa gestion comptable et financière et le soutien administratif et logistique à la mise en œuvre des projets,
- La poursuite de l'effort de construction d'une culture commune et d'adoptions d'outils communs, notamment par un travail en lien avec le CNFPT pour organiser des formations « intra » à destination des agents (gestion de projets, animation de réunions etc.) et le lancement d'une démarche de coaching d'équipe.

De plus, plusieurs projets ont pu être initiés ou relancés :

- Le bilan d'étape du CRST a été validé,
- Le CRTE a été élaboré et validé en un temps record,
- Le diagnostic du SCoT a pu être remis en débat, et le passage au nouveau format modernisé du SCoT validé, permettant d'initier la phase du « projet d'aménagement stratégique » en 2022 ;
- Le Projet de Territoire, mission centrale du PETR et dont l'importance a été réaffirmée dans le cadre du « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » a été relancé,
- Le Projet Alimentaire Territorial a été initié, avec le recrutement d'une chargée de mission et d'une AMO spécialisée,
- Le Contrat Local de Santé a été lancé, avec le recrutement d'une chargée de mission, la réalisation du diagnostic par l'ORS et une réelle dynamique partenariale initiée,
- Un ré-abondement de 200 000 € de crédits supplémentaires a été obtenu sur le programme LEADER et de nouveaux projets identifiés et accompagnés,
- Une nouvelle opération Plantez le décor a été réalisée et a connu un réel succès,

En conséquence, la simulation de compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'environ 457 000 € après prise en compte des restes à réaliser en diminution d'environ 43 000 € et un excédent d'investissement d'environ 174 000 € après prise en compte des restes à réaliser, en diminution d'environ 82 000 €. Ces chiffres pourront légèrement évoluer d'ici au CA définitif.

FONCTIONNEMENT	
	Budget principal
Recettes 2021 - d	801 405,88
Dépenses 2021 - e	761 989,95
Résultat exercice 2021 (d-e)	39 415,93
Résultat exercice 2020 reporté - f	500 007,84
<b>Résultat de clôture (d-e+f)</b>	<b>539 423,77</b>

INVESTISSEMENT	
	Budget principal
Recettes 2021- a	427 274,65
Dépenses 2021 - b	399 363,66
Solde d'exécution 2021 (a-b)	27 910,99
Solde d'exécution 2020 reporté - c	256 223,79
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>284 134,78</b>

RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT	
	Budget principal
Restes à réaliser recettes - g	55 479,79
Restes à réaliser dépenses - h	137 769,35
<b>Solde restes à réaliser (g-h) = B</b>	<b>-82 289,56</b>

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	
	Budget principal
Restes à réaliser recettes - g	0,00
Restes à réaliser dépenses - h	109 572,01
<b>Solde restes à réaliser (g-h) = B</b>	<b>-109 572,01</b>

Solde de Clôture après RAR = A+B	457 134,21
----------------------------------	------------

Solde de Clôture après RAR = A+B	174 562,77
----------------------------------	------------

## II) PERSPECTIVES 2022

### 1) Perspectives opérationnelles : une année de reprise

L'année 2022 devrait permettre de :

- Relancer et finaliser l'élaboration du projet de territoire,
- Elaborer et organiser des premiers débats sur le projet d'aménagement stratégique du SCoT,
- Poursuivre la mise en œuvre du CRST et du CRTE,
- Candidater à une nouvelle génération de programme LEADER,
- Poursuivre les démarches GPECT, PAT, CLS,

Elle devrait par ailleurs être marquée par le déménagement de l'équipe du PETR dans ses nouveaux locaux.

### 2) Les effectifs et les engagements pluriannuels

#### A. Les effectifs pour le Budget Primitif du budget principal

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tableau des effectifs du PETR compte 19 postes (18 emplois permanents et 1 emploi non permanent), dont :

- 14 emplois permanents pourvus (8 catégories A, 3 catégories B, 3 catégories C)
- 1 poste de chef de projet GPECT en cours de recrutement
- 3 postes vacants de catégorie B (1 rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, 2 rédacteurs) dont deux vont être supprimés après l'avis du comité technique et délibération du comité syndical.
- 1 emploi non permanent vacant en cours de recrutement (1 catégorie A) sur un emploi de chargé de mission CRTE. Contrat de 2 ans (contrat de projet).

Il est envisagé une stabilité des moyens humains en 2022, avec uniquement l'éventuel remplacement des congés maternités à venir.

#### B. Les engagements pluriannuels

SCoT : Le marché relatif à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale a été notifié en avril 2019. Il est composé de deux lots, avec un premier lot pour les études générales, d'un montant d'environ 275 000 € TTC et un second lot d'approfondissement du volet économique d'un montant initial de 77 000 €, actualisé par avenant à 83 805,00 €. Le premier lot est prévu pour une durée de 4 à 5 ans, tandis que le second lot devrait se clôturer au cours de l'année 2022.

Une AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement) d'un montant total de 500 000 € a été créée fin 2018 et actualisée début 2019 pour l'exécution budgétaire pluriannuelle du marché. Elle prévoit 100 000 € de crédits de paiement par an sur 5 ans de 2019 à 2023. Pour 2022, il peut être envisagé une évolution en cours d'année après une sous-consommation assez importante des montants engagés via le CP 2021.

#### Financement des locaux :

Le PETR a contracté un emprunt pour financer l'acquisition de ses locaux pour un montant de 270 000€ étalés sur 15 ans, avec un taux d'intérêt fixe annuel de 0,59 %.

### 3) Orientations budgétaires 2022

Au vu du bilan de l'année 2021 et des perspectives 2022, la section de fonctionnement s'équilibrerait comme suit :

	OB 2022	Rappel BP 2021	Commentaires
<b>Dépenses</b>			
Charges à caractère général -011 ➤ Moyens généraux et supports	191 000 €	184 500 €	Dépenses d'entretien des nouveaux locaux
Charges à caractère général -011 ➤ Actions et AMO	140 500 €	235 300 €	70 k pld / 40 k projet de territoire, 30k actions diverses (gpect, cls, pat, tvb)
Charges de personnel-012	715 000 €	689 000 €	cm crte
Charges de gestion courante-65	48 510 €	15 000 €	Indemnités élus
Charges financières	2 000 €	10 000 €	emprunt
Dotations aux amortissements	55 000 €	62 000 €	
Dépenses imprévues	80 000 €	72 535 €	Equilibre (7,5% dépenses réelles)
Charges exceptionnelles	113 124,21 €	81 172,84 €	équilibre
RAR	137 769,35 €		(AMO PAT, PLD, presta RH, divers)
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 482 903,56 €</b>	<b>1 349 507,84 €</b>	
<b>Recettes</b>			
Excédent antérieur	539 423,77 €	500 007,84 €	Augmentation de façade Il est estimé à 457 k après prise en compte des RAR
Produits des services	17 000 €	7 000 €	pld
Subventions	410 000 €	374 500 €	Retard réception subv GPECT
Contribution des collectivités	436 000 €	438 000 €	
Produits exceptionnels			
Amortissement des subv d'invnt	25 000 €	30 000 €	
RAR	55 479,79 €		Pld 2021
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 482 903,56 €</b>	<b>1 349 507,84 €</b>	

#### En dépenses, le budget de fonctionnement 2022 se caractériserait principalement par :

- Une légère augmentation des charges à caractère général, en lien avec le projet de nouveaux locaux,
- 140 000 € de crédits dédiés à l'opérationnel,
- Une légère augmentation de la masse salariale en vue du recrutement d'un chef de projet CRTE,
- Le versement d'indemnités au Président et aux Vice-Présidents qui ne bénéficiaient jusqu'à maintenant ni d'indemnités, ni de prise en charge de leur frais,
- Un peu moins de 200 000 € de crédits en dépenses imprévues et charges exceptionnelles, qui n'ont pas vocation à être consommées,

#### En recettes, le budget de fonctionnement 2022 se caractériserait essentiellement par :

- Une stabilité de la contribution des membres,
- Une augmentation des subventions des partenaires en raison de décalage de paiement de subventions, avec le maintien du niveau de soutien du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- Environ 457 000 € d'excédent reporté après prise en compte des restes à réaliser

La section d'investissement se présenterait ainsi :

INVESTISSEMENT	OB 2022	Rappel BP 2021	Commentaires
<b>Dépenses</b>			
Amortissement subv. d'investissement	25 000 €	30 000 €	
Frais d'études – 202 (AP/CP SCoT)	100 000 €	100 000 €	SCoT PAS
Frais d'études – 202 (réserves fin SCoT)	50 000 €	107 000 €	DOO + appro
Autres frais d'études – 203	10 000 €	72 000 €	Prévisionnel
Concessions, droits... – 205	15 000 €	10 000 €	Harmonisation progressive logiciels informatiques + refonte site
Autres immobilisations corporelles – 21	40 000 €	367 500 €	Nouveaux locaux : Mobiliers + informatique + travaux divers
Emprunt	18 000 €		Remboursement capital
RAR	109 572,01 €	26 861,10 €	Travaux locaux
Dépenses imprévues	562,77 €	22 862,69 €	équilibre
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>368 134,78 €</b>	<b>736 223,79 €</b>	
<b>Recettes</b>			
Excédent antérieur	284 134,78 €	256 223,79 €	Augmentation de façade Il est estimé à 174 k après prise en compte des RAR
Subventions	10 000 €	47 000 €	SCoT subv
FCTVA	19 000 €	21 000 €	
Emprunt		350 000 €	
Amortissements des immobilisations	55 000 €	62 000 €	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>368 134,78 €</b>	<b>736 223,79 €</b>	

**En dépenses, le budget d'investissement 2022 se caractériserait principalement par :**

- La poursuite des études SCoT à hauteur de 100 000 € en cohérence avec l'AP/CP,
- La finalisation de l'aménagement des nouveaux locaux avec 95 000 € de RAR et 40 000 € maximum pour l'aménagement intérieur (petits travaux de fin d'aménagement, mobilier, informatique),
- Le remboursement du capital de l'emprunt pour les locaux à hauteur de 18 000 €.

**En recette, le budget d'investissement 2022 se caractériserait essentiellement par :**

- La reprise de l'excédent antérieur : environ 174 000 € après prise en compte des restes à réaliser,
- Le FCTVA à hauteur de 19 000 €,
- Les dotations aux amortissements à hauteur de 55 000 €

#### 4) La participation des Collectivités au Budget Principal

La prospective budgétaire réalisée lors de l'étude de préfiguration du PETR prévoyait une hausse progressive des contributions des membres à partir de 2021 du fait d'un décalage structurel entre dépenses et recettes (+ 40 k€ /an sur 3 ans entre 2021 et 2023 pour rattraper l'écart).

Toutefois, les efforts de maîtrise des dépenses réalisés depuis 2019, la recherche permanente de nouveaux financements permettent d'envisager une stabilité de la contribution des membres. Ainsi, cette dernière est stabilisée à 436 000 €, répartis entre les membres en fonction des statuts du PETR.

EPCI	Participations	Contributions*
<b>Bourges Plus</b>	<b>47,8%</b>	206 974,00 €
<b>Vierzon Sologne Berry</b>	<b>20,9%</b>	90 497,00 €
<b>Fercher Pays Florentais</b>	<b>5,9%</b>	25 547,00 €
<b>Septaine</b>	<b>6,4%</b>	27 712,00 €
<b>Terres du haut Berry</b>	<b>13,7%</b>	59 321,00 €
<b>Cœur de Berry</b>	<b>5,3%</b>	22 949,00 €
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>436 000,00 €</b>

\*Ces montants restent indicatifs dans l'attente du vote du BP 2022

## LE BUDGET ANNEXE

Les modalités de fonctionnement du budget annexe aboutissent à des excédents constatés de 0 € pour chaque année sur le compte administratif.

### I) BILAN DE L'ANNEE 2021

Sous réserve de validation définitive du CA, les résultats du budget annexe se présenteraient ainsi :

Fonctionnement	Rappel BP 2021	Simul CA 2021
Charges à caractère général	6 500,00 €	6 450,00 €
Charges de personnel	92 980,00 €	82 536,00 €
Autres charges de gestion courante	20,00 €	0,00 €
Dépenses exceptionnelles	1 726,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	300,00 €	270,00 €
Virement SI	1 274,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>102 800,00 €</b>	<b>89 258,91 €</b>
Reprise sub d'inv	250,00 €	227,03 €
Produits exceptionnels	2 000,00 €	
Refacturation aux collectivités	100 550,00 €	90 495,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>102 800,00 €</b>	<b>90 722,03 €</b>
<b>Résultat de clôture 2021</b>		<b>+ 1 463,12 €</b>

Les dépenses de personnel ont été moindres qu'initialement prévues. Cela s'explique par le fait que le recrutement sur le poste d'instructeur ADS n'a été réalisé qu'en mars 2021.

Pour mémoire, l'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par le système de refacturation des dépenses réelles du service et a pour conséquence un résultat égal à 0 €. Seules les dépenses vraiment réalisées sont refacturées aux collectivités adhérentes au service : la mise en œuvre de ce service est donc transparente sur le budget annexe ADS.

Investissement	Rappel BP 2021	Simul CA 2021
Matériel de bureau et informatique	6 500,00 €	4 920,00 €
Reprise sub d'inv	250,00 €	227,03 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>6 750,00 €</b>	<b>5 147,03 €</b>
RAR		865,02 €
<b>Total dépenses d'investissement après prise en compte des reports</b>		<b>6 012,05 €</b>
Excédent antérieur	176,00 €	176,00 €
Subventions d'investissement	5 000,00 €	4 100,00 €
Amortissement matériel	300,00 €	272,93 €
Virement SF	1 274,00 €	
<b>Total recettes d'investissements BP hors RAR</b>	<b>6 750,00 €</b>	<b>4 548,93 €</b>
<b>Solde d'investissement de clôture</b>		<b>- 1463,12 €</b>

L'opération en section d'investissement est l'acquisition d'un logiciel de dématérialisation des actes (4920,00 €) financée à hauteur de 4100,00 € par l'État.

Les autres opérations sont des opérations d'ordres.

Exceptionnellement, l'année 2021 est marquée par un déficit de la section d'investissement. Cela s'explique par l'acquisition des licences nécessaires à la mise en place de la dématérialisation. Le montant de refacturation aux collectivités a donc été calculé de façon à permettre le financement de la section d'investissement par l'excédent de fonctionnement, calculé pour correspondre exactement au besoin. Toute sections confondues, la simulation fait donc apparaître un CA 2021 à l'équilibre.

## 1) Perspectives 2022

Fonctionnement	Simul BP 2022	Rappel BP 2021+ DM
Charges à caractère général	4 500,00 €	6 500,00 €
Charges de personnel	92 980,00 €	92 980,00 €
Autres charges de gestion courante	500,00 €	20,00 €
Dépenses exceptionnelles	1 200,00 €	1 726,00 €
Dotations aux amortissements	300,00 €	300,00 €
Virement SI	1 320,00 €	1 274,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>100 800,00 €</b>	<b>102 800,00 €</b>
Reprise sub d'inv	250,00 €	250,00 €
Refacturation aux collectivités	100 550,00 €	100 550,00 €
Produits exceptionnels	0€	2000,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>100 800,00 €</b>	<b>102 800,00 €</b>

En investissement, il s'agira de prévoir une dotation de 500 € pour du matériel de bureau qui ne sera mobilisée qu'en cas de besoin.

Investissement	Simul BP 2022	Rappel BP 2021
Matériel de bureau et informatique	504,98 €	6 500,00 €
Reprise sub d'inv	250,00 €	250,00 €
RAR	865,02 €	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 620,00 €</b>	<b>6 750,00 €</b>
Excédent antérieur	0,00 €	176,00 €
Subventions d'investissement	0,00 €	5 000,00 €
Amortissement matériel	300,00 €	300,00 €
Virement SF	1 320,00 €	1 274,00 €
<b>Total recettes d'investissements</b>	<b>1 620,00 €</b>	<b>6 750,00 €</b>

## 2) Les effectifs et les engagements pluriannuels

Deux agents sont affectés au service ADS. Un agent a été recruté par le PETR et un second agent est mis à disposition par la commune de Saint-Florent-sur-Cher.

Enfin, il n'y a aucun engagement pluriannuel concernant le budget annexe ADS.

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Comité Syndical après en avoir débattu,

**DECIDE**  
**à l'unanimité**

de prendre acte de la communication de ces éléments et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Fait à BOURGES le 3 février 2022

Le Président certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire du présent acte

Dépôt Préfecture le Affichage du

8 FEV. 2022

8 FEV. 2022

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,  
Julien FONTAINHAS



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.